



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 13/09/2021

Reçu en préfecture le 14/09/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210911-35_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°35

DATE DE LA CONVOCATION 06 /09/2021	L'an deux mille vingt et un Le onze septembre à neuf heures et quinze minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 06/09/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 7 Absents représentés : 3 Votants : 10	Étaient présents : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Laurent RONDEAU - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA - Patricia BAZOT Absents représentés : Olivier FLIGNY- Sylvain GUICHARD- Olivier MAUGER Absent : Néant Secrétaire de séance : Monsieur Laurent RONDEAU Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°35 OBJET : Travaux de voirie : demande de subvention au Conseil Départemental – ARCC VOIRIE	<p>Monsieur le Maire, assisté de M. PIGEONNIER Alain, 1^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal que suite au diagnostic réalisé en 2020 sur le secteur place de l’Eglise et celui à venir sur le secteur rue des Bons Garçons/route de Nucourt, des travaux d’aménagement de la voirie (sécurité routière, stationnement, ...) devraient être effectués.</p> <p>Pour la rue des Bons Garçons : création d’un sens unique de circulation et création de plus de 20 places de stationnement. Afin de réguler la vitesse mise en place de STOP Grande Rue Prolongée et rue des Bons Garçons</p> <p>Secteur place de l’Eglise : création de 2 nouvelles places de stationnement (rue du Bout à Robin), mise en place d’un ralentisseur, création d’une quinzaine de places de stationnement.</p> <p>Plusieurs sociétés ont été reçues afin d’établir des devis.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander l’aide du Conseil Départemental pour effectuer ces travaux au titre de l’A.R.C.C VOIRIE</p>

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Le département peut subventionner notre commune à hauteur de 39% dans la limite d'une dépense plafonnée à 100 000 € HT soit 39 000 € de subvention maximum, sur 2 ans.

Fournisseurs	HT	TTC	Département 39 % du HT	Reste à charge en HT
SASU LUKA TERRASSEMENT	3 180 €	3 816 €	1 240.20 €	1 939.8 €
SIGNATURE	1 937.50 €	2 325 €	755.63 €	1 181.87 €
SIGNATURE	960.10 €	1 152.12 €	374.44 €	585.66 €
LAMOTTE	1 280 €	1 280€	499.20 €	780 .80 €
VIRAGE	2 730 €	3 276 €	1 064.7	1 665.30
TOTAL	10 087.60 €	11 849.12 €	3 934.16	6 153.43 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

ACCEPTE à l'unanimité la réalisation de travaux d'aménagement de la voirie (sécurité routière, stationnement, ...) dans les secteurs de l'Eglise, rue des Bons Garçons/route de Nucourt

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant notification de l'accord de la subvention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ainsi qu'aux procédures de lancement de travaux

SOLLICITE l'aide du Département au titre de l'A.R.C.C VOIRIE

S'ENGAGE de prendre à la charge de la commune la part non subventionnée

INSCRIT la dépense à l'article 2151 de son budget 2021.



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 13 septembre 2021

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT